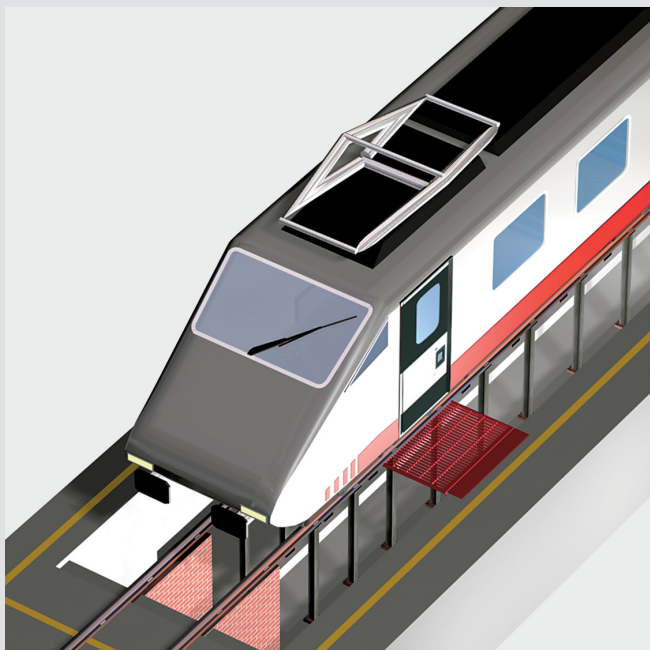


Liste de contrôle **CFST**

Fosses de réparation



Les fosses de réparation installées dans votre entreprise répondent-elles aux prescriptions de sécurité en vigueur?

Cette liste de contrôle traite des fosses de réparation utilisées pour les travaux effectués sur des véhicules routiers ou ferroviaires et autres engins techniques.

Les principaux dangers sont les suivants:

- faux pas, glissades, chutes dans le vide ou de plain-pied
- accumulation de vapeurs, risque d'incendie et d'explosion
- heurts, blessures à la tête, postures contraignantes

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux identifier ces dangers et de prendre les mesures qui s'imposent.

La présente liste de contrôle a été élaborée en collaboration avec les partenaires suivants:

SECO, solution par branche de la branche automobile et des deux roues (SAD), unité centrale sécurité des CFF, service de sécurité du DDPS, Suva, AIPT (représentée par les cantons de Zurich et Uri).

Référence CFST: 6806.f



Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, veuillez tout simplement la biffer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à l'une ou plusieurs des questions ci-après, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Accès aux fosses de réparation et escaliers ou échelles de secours

<p>1 La fosse est-elle accessible au moyen d'un escalier conforme?</p> <p>L'inclinaison des escaliers ne doit pas dépasser 45°. Pour les fosses de longueur égale ou supérieure à 5 m, il est recommandé de prévoir un escalier des deux côtés. (Fig. 1)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>2 Les escaliers sont-ils praticables en toute sécurité? (Stabilité, absence d'obstacles, risques de faux pas.)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>3 La fosse est-elle équipée d'issues aux deux bouts pour répondre aux situations d'urgence?</p> <p>Dans les fosses existantes de longueur inférieure à 5 m, cette exigence doit être remplie au plus tard lors des travaux de transformation de ces dernières. (Fig. 2)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>4 Les issues (escaliers et échelles de secours) sont-elles placées de manière à ce que la distance à parcourir pour les atteindre depuis n'importe quel endroit de la fosse ne dépasse pas 35 m? (Fig. 3)</p> <p>L'inclinaison des escaliers de secours ne doit pas dépasser 60°. (Fig. 2) Les fosses installées à l'intérieur d'un bâtiment sont soumises aux règles d'évacuation du local en question.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>5 Des échelles ou des escaliers de secours supplémentaires sont-ils installés le long des parois de la fosse lorsque cela est nécessaire conformément au point 4?</p> <p>Solutions possibles: échelles installées à demeure, échelles à crochet, excepté les étriers.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>6 Veille-t-on à ce que les échelles et les escaliers de secours nécessaires ne soient pas encombrés d'objets et à ce que des véhicules n'obstruent pas leur accès? (Fig. 4)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>7 L'accès aux fosses est-il interdit aux personnes non autorisées et exclusivement réservé à celles disposant de l'instruction requise?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

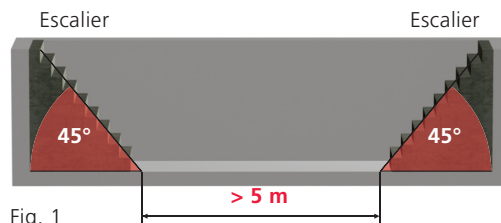


Fig. 1

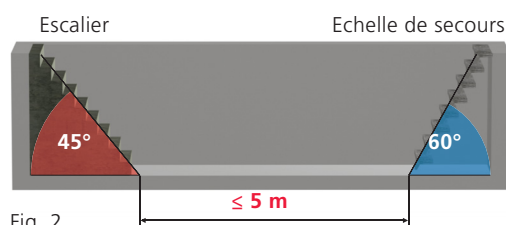


Fig. 2

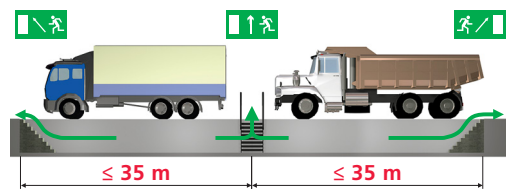


Fig. 3

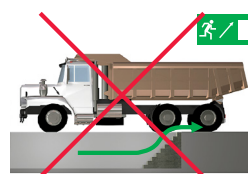


Fig. 4: dégager les issues de secours

Marquages, garde-corps, éléments de couverture

- 8** Les fosses sont-elles équipées des garde-corps et (ou) des éléments de couverture requis? oui non
- 9** Les garde-corps sont-ils scellés au sol, les chaînes sont-elles placées à une distance suffisante (min. 0,5 m) du bord des fosses (fig. 5/1)? Hauteur des garde-corps: 1,10 m. (Fig. 5/2)
- 10** Les zones dangereuses (bord des fosses, zones de coincement et de happement) sont-elles marquées de manière bien visible (jaune ou jaune et noir)? (Fig. 5/1, 5/2 et 5/3)
- 11** Les passerelles utilisées ont-elles une largeur suffisante (1,60 m = 2 x 0,8 m = largeur standard)? (Fig. 5/3)

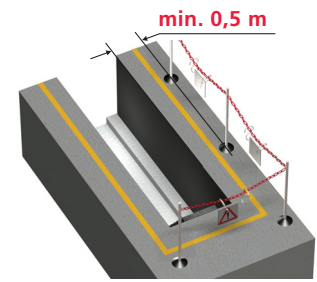


Fig. 5/1

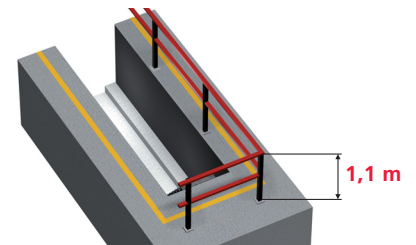


Fig. 5/2

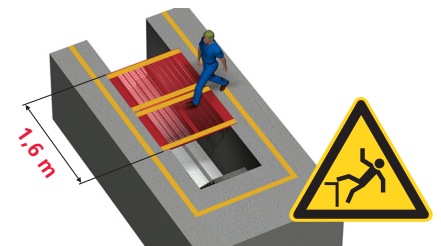


Fig. 5/3

Travaux dans des fosses ouvertes

- 12** Le personnel a-t-il reçu l'interdiction formelle de sauter par-dessus les fosses? oui non
- 13** Les travaux exécutés hors des fosses sont-ils effectués à une distance suffisante des fosses ouvertes? (Fig. 6)
- 14** Les véhicules sont-ils accessibles en toute sécurité au moyen des échelles et des éléments de couverture des fosses? (Ex.: accès aux entrées et sorties latérales depuis les véhicules ferroviaires ou à l'avant des véhicules routiers.) (Fig. 6)
- 15** Les fosses où sont effectués des travaux humides sont-elles équipées d'un écoulement (chambre collectrice) ou de bacs collecteurs appropriés? (Fig. 6)

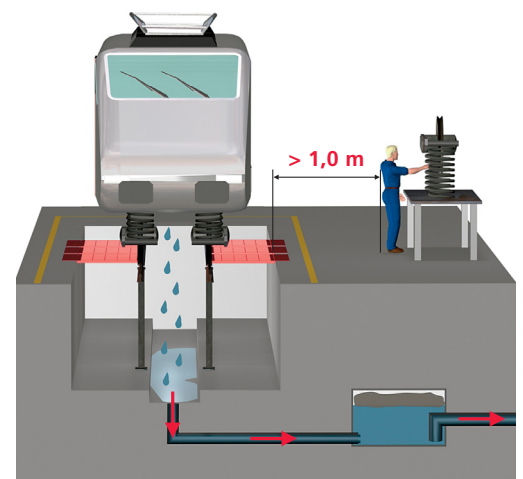


Fig. 6

Eclairage et ventilation

- 16** Les fosses sont-elles équipées d'une ventilation artificielle garantissant au moins 25 renouvellements d'air par heure afin d'exclure tout risque d'explosion lorsque:
- le personnel est amené à utiliser des liquides facilement inflammables (sauf s'il s'agit de petites quantités)
 - des produits contenant des substances nocives (ex.: application de revêtements de protection du châssis), et
 - en cas de risque de dispersion de liquides facilement inflammables (ex.: travaux sur des véhicules à moteur à essence)? (Fig. 7)

oui
 non

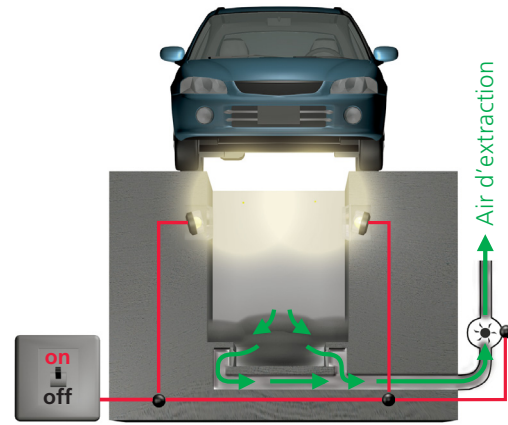


Fig. 7

- 17** La ventilation artificielle des fosses est-elle suffisante? (Fig. 8 et 9)
- L'air vicié est aspiré au point le plus bas au-dessus du sol.
 - Les fosses de grande longueur doivent être équipées de plusieurs bouches d'aspiration.

oui
 non

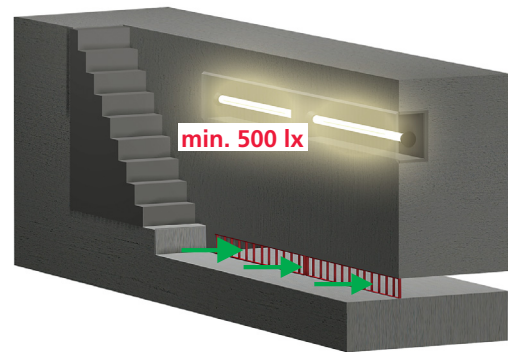


Fig. 8

- 18** Les **équipements** électriques (éclairage, équipements de travail, etc.) sont-ils **verrouillés et accouplés à la ventilation artificielle** de façon à ne pas pouvoir être enclenchés avant la mise en marche de la ventilation?

oui
 non

- 19** L'éclairage électrique des fosses dispense-t-il un éclairage suffisant (500 lx)? (Fig. 8)

oui
 non



Fig. 9: avec verrouillage de l'aspiration et accouplement aux équipements électroniques; 25 renouvellements d'air par heure.

Equipements de protection individuelle

- 20** Vos collaborateurs disposent-ils de casquettes anti-heurts et de casques de protection et en portent-ils lorsqu'ils travaillent dans les fosses? (Fig. 10)

oui
 en partie
 non

- 21** Vos collaborateurs disposent-ils de lunettes de protection et en portent-ils lorsqu'ils effectuent des travaux au-dessus de la tête? (Fig. 10)

oui
 en partie
 non

- 22** Vos collaborateurs portent-ils un casque, des lunettes et des protecteurs d'ouïe lorsqu'ils effectuent des travaux de soudage au-dessus de la tête?
- Il ne faut pas que des perles de soudure puissent pénétrer dans le conduit auditif.

oui
 non



Fig. 10

23 Le personnel dispose-t-il de l'instruction requise concernant les dangers liés aux travaux effectués dans les fosses? **oui**
 en partie
 non

- Chute de hauteur
- Heurter, être coincé
- Protection
- Danger d'explosion (voir questions 16, 18)

Les autres instructions nécessaires sont notamment déterminées en fonction des réponses aux questions 5 à 7, 11 à 15, 20 à 22.

24 Les fosses sont-elles nettoyées, sont-elles en ordre? **oui**
 en partie
 non

Plan des mesures: fosses de travail

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____ (recommandé au moins une fois par an)

**Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: Inspection du travail de votre canton (www.cfst.ch/adresses)
pour commander: www.cfst.ch/listesdecontrôle, tél. 041 419 59 59**